



SAISON 2020/2021

PROTOCOLE DE REPRISE

PREAMBULE

Quel que soit le niveau de contrainte imposé par ce protocole d'organisation de toute rencontre officielle ou amicale disputée sur le territoire de la Ligue du Centre-Val de Loire, au niveau Ligue et District, l'objectif visé est de contribuer efficacement à l'intérêt suprême de la SANTE PUBLIQUE, de la réduction du risque de propagation d'un virus mortel et de la préservation de la sécurité sanitaire et sociale de tous les citoyens.

C'est d'abord à travers le respect de ces consignes draconiennes et délicates à appréhender que l'ensemble de la société pourra espérer retrouver une situation la plus normale possible, celle que chacune, chacun souhaite connaître à nouveau dans un terme le plus rapproché possible.

A l'inverse, toute transgression, toute légèreté, toute désinvolture retarderont d'autant la reprise d'une activité sportive qui pourrait alors être débarrassée de toutes ces contraintes causées par la lutte contre une pandémie survenue subitement et s'imposant malheureusement à toutes et tous.

Ce protocole reste soumis à la collaboration étroite avec les collectivités territoriales (préfectures, municipalités, DCSPP,...) avec notamment un rapprochement entre les clubs et les mairies quant à l'utilisation des infrastructures sportives mises à leur disposition : accès, ouverture au public, entretien, nettoyage, désinfection, aération, présence de gel hydro alcoolique, matériels de protection, marquage des distanciations physiques, obligation du port du masque, respect des gestes barrières,...

Merci de votre contribution, de votre compréhension et de votre vigilance.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Désignation d'un référent Covid.
- Port obligatoire du masque.
- Limitation et encadrement de la capacité d'accueil du public.
- Respect de la distanciation physique et application des gestes barrières.
- Renforcement des dispositifs d'hygiène collectifs et individuels.
- Protection des joueurs et officiels (accès aux vestiaires et aux zones de jeu).
- Arrêt temporaire des activités et animations autour de la rencontre.



1 DESIGNATION D'UN REFERENT COVID

Chaque club doit désigner auprès des instances Régionales et Départementales (Ligue, Districts) un référent Covid chargé, entre autres, de veiller au respect et à l'application des présentes dispositions au sein du club et particulièrement lors des rencontres organisées par le club. Un registre de présence aux matches sera tenu.

2 GESTION DE SIGNES DU COVID-19 AU SEIN D'UN GROUPE

Virus circulant **au sein de la catégorie** si plus de trois joueurs sont atteints

→ Isolement des cas positifs.

- Alerter la Ligue (direction des compétitions) et le District.
- Fournir l'attestation ARS.

Dans la mesure du possible et suivant leurs capacités ainsi que les moyens environnants de leur association, les clubs sont invités à réaliser des bilans médicaux et faire dépister leurs joueurs.

3 OUVERTURE DES RENCONTRES AU PUBLIC

Autorisation d'ouverture au public : **port du masque obligatoire** pour tous (sauf en-dessous de 11 ans).

Le décret du 10 juillet 2020 stipule toujours que « les stades (...) ne peuvent accueillir de public que dans le respect des conditions suivantes : **lorsque les personnes accueillies ont une place assise.** »

Distanciation physique et gestes barrières : **1 mètres au moins de part et d'autre** pour tous les intervenants et spectateurs de la rencontre, soit 2 mètres au total entre deux individus.

4 PORT DU MASQUE

Port du masque obligatoire pour toute personne pénétrant dans l'enceinte (à partir de 11 ans) : organisateurs, acteurs, officiels, staffs, spectateurs,... et ce de l'ouverture des portes de l'enceinte à la fermeture de celles-ci. Seulement pendant l'échauffement et le match, l'absence de port du masque est autorisée pour les joueurs sur le terrain, les arbitres et les deux coaches.

5 TRANSPORT

Le covoiturage doit être abandonné.

L'usage des minibus est pour l'instant déconseillé. Cependant, si son usage est indispensable, il devra être nettoyé / désinfecté après utilisation. Les passagers et le conducteur doivent impérativement porter un masque durant le déplacement.



6 ACCESSIBILITE ET GESTION DES FLUX

- Vigilance apportée à la fluidité de la circulation des personnes : zones d'entrée et de sortie, flux à l'intérieur de l'enceinte, des vestiaires,...
- Pas de stationnement figé de groupe de personnes et maintien de la distance d'un mètre autour de chaque personne.
- Distinguer et disperser les zones d'accès : billetterie grand public, joueurs, organisateurs,...
- Aménagement des zones d'accès, des points de contrôle de sécurité et des zones de circulation de manière à garantir la distanciation physique.

7 DISTANCIATION PHYSIQUE

- Pas de rassemblement inutile.
- Déplacements aussi courts et réduits que possible.
- Conversation privée tenue dans le respect de la distanciation.
- Maintien du masque en permanence.
- Tribunes : 1 siège sur 2.

8 HYGIENE PERSONNELLE

- Mise à disposition de gel hydro alcoolique.
- Nettoyage de toutes les surfaces de contacts à l'intérieur du stade.
- Désinfection des mains avant et après l'utilisation de tout équipement.

9 NETTOYAGE – AERATION

La direction du club et le propriétaire de l'installation doivent définir les règles et les procédures de prise en charge de nettoyage et désinfection des sols, des surfaces et des équipements de l'infrastructure.

Portes ouvertes pour éviter de solliciter trop souvent les poignées. Aération des espaces fermés plusieurs fois avant et après les rencontres.

10 AFFICHAGE

Présence d'affiches dans l'enceinte pour rappeler les règles d'hygiène et de distanciation (gestes barrières) ainsi que les symptômes de l'infection.

Information du public : billetterie, accès au site et tous points jugés pertinents.



11 VESTIAIRES

L'ouverture des vestiaires aux acteurs de la rencontre est de nouveau autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Port du masque systématique pour tous et respect au maximum des distanciations physiques.
- Restauration limitée à des paniers et boissons individuels (pas de repas partagé).
- La nourriture doit être préalablement préparée et emballée (pas de livraison extérieure).
- Bouteilles de boisson seulement individuelles avec un usage non partagé
- Nettoyage et désinfection régulière des vestiaires, des bureaux officiels et des espaces de réception.
- Seules les personnes ayant **une mission essentielle pour l'organisation** de la rencontre sont autorisées à pénétrer dans les vestiaires.
- L'accès des vestiaires doit être limité aux joueurs, aux staffs et aux officiels.
- La durée du passage au vestiaire avant et après la rencontre doit être réduite.
- Le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydro alcoolique par chaque intervenant avant l'utilisation de la tablette.
- Si la configuration des lieux le permet, exploiter au maximum tous les espaces adjacents pour répartir au maximum toutes les personnes autorisées.
- L'utilisation des douches doit être adaptée : rotation pour l'utilisation et neutralisation de pommeau de douche pour maintenir la distanciation.

12 AIRE DE JEUX

Port du masque obligatoire pour toute personne présente aux abords de l'aire de jeu, y compris sur les bancs de touche, à l'exception :

- Des arbitres et des joueurs figurant sur la feuille de match durant l'échauffement.
- De l'arbitre central, des deux assistants, des joueurs titulaires et de l'entraîneur principal de chaque équipe pendant la durée du match.

Bancs de touche strictement limités aux remplaçants, staff technique et officiels accrédités.

Si ramasseurs de balle :

- Limitation à 10.
- Utilisation de gants, de masques, de gel et de lingettes pour nettoyer le ballon.
Les ballons restent posés au sol ou sur une coupelle et il appartient aux joueurs de s'en saisir.

Pas d'animation, ni de protocole d'avant-match :

- Les joueurs entrent ensemble si la distanciation physique le permet dans le tunnel ou dans la zone d'accès au terrain – sinon l'entrée des équipes se fait de manière séparée et successive avec le club recevant en dernier.

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

13, rue Paul Langevin – CS 10001 – 45063 ORLEANS CEDEX 2
tél : 02.38.69.73.00 - secretariat@centre.fff.fr - <http://foot-centre.fff.fr>
Affiliée à la Fédération Française de Football



- Escort kids supprimés.
- Pas de croisement et de poignées de main.
- Pas de coup d'envoi fictif.
- Pas de cérémonie de salutation entre arbitres, entraîneurs et délégué.
- Un registre de toutes les personnes participant pour le club à l'organisation de la rencontre doit être mis en place et tenu à jour.

13 CIRCULATION DU PUBLIC

- Fluidifier les flux.
- Matérialiser les distances entre spectateurs.
- Adopter un sens de circulation unique dans la mesure du possible.
- Utiliser le cas échéant des moyens physiques : barrières, rubalises,...
- Mettre en place des plans de circulation et une sectorisation de différentes zones pour le public.

14 SANITAIRES

- Les portes des blocs sanitaires doivent être laissées ouvertes au maximum (éviter les poignées de porte).
- Sens de circulation le cas échéant.
- Si nécessaire, organisation de fils d'attente avec marquage pour respect des distances.
- Disponibilité permanente de savon et/ou gel hydro alcoolique ainsi que de serviettes à usage unique.
- Nettoyage régulier et désinfection des sanitaires.

15 BUVETTE

- Elles doivent être organisées dans un strict respect des règles d'hygiène, de distanciation physique et de respect des gestes barrières.
- Tout intervenant doit porter masques et gants et utiliser un gel hydro alcoolique après chaque utilisation de matériel en nettoyant avec des lingettes à usage unique tous les ustensiles et moyens de travail utilisés.
- Des files d'attente doivent être organisées avec le marquage de la distanciation physique réalisées de telle sorte à définir un sens de circulation unique sans possibilité de se croiser. Suivant la configuration des lieux, il peut être imposé de ne servir qu'un seul client à la fois, lequel doit se rendre seul à la buvette pour réaliser son achat.
- Les consommateurs sont invités à regagner immédiatement leur place avec leurs boissons et nourritures. En dehors de leur consommation, ils doivent rester attentifs au respect du port du masque.

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

13, rue Paul Langevin - CS 10001 - 45063 ORLEANS CEDEX 2
tél : 02.38.69.73.00 - secretariat@centre.fff.fr - <http://foot-centre.fff.fr>
Affiliée à la Fédération Française de Football



Pour plus de précisions suivant le Niveau du Championnat

Se reporter à la circulaire « protocole de reprise des Championnats Nationaux FFF »

- Activités médias : tribune de presse, espaces de travail, photographes, conférence de presse, zone mixte.
- Commercialisation des sièges.
- Accueil de groupes de supporters.
- Infirmerie, médecin de club et questions médicales (kinés, secouristes,...).
- Questionnaire Stade Covid-19
- Supports de communication mis à disposition par l'ANS.
- Procédure technique de nettoyage, de désinfection et d'aération.



LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL

13, rue Paul Langevin – CS 10001 – 45063 ORLEANS CEDEX 2

tél : 02.38.69.73.00 - secretariat@centre.fff.fr - <http://foot-centre.fff.fr>

Affiliée à la Fédération Française de Football